

News

sept 13



Hilde Vernailen
Président

Le Conseil d'administration a défini le cap pour la révision de la stratégie de l'AMICE: maintenir – mais avec un ciblage plus précis – les trois objectifs centraux de promotion, de lobbying et d'assistance et adopter une gouvernance et une gestion des ressources garantissant un service de valeur aux membres.

Chers amis,

J'espère que vous avez passé un bel été et que vous entamez cette nouvelle rentrée avec énergie et motivation, dans vos organisations respectives et au sein de l'AMICE. La révision de la stratégie de l'AMICE est un processus qui va nous occuper durant plusieurs cycles. Un premier projet a déjà été examiné par le Comité exécutif et les premières grandes décisions devraient être adoptées lors du Conseil d'administration de novembre, puis affinées pour le printemps. La nouvelle stratégie complète sera présentée en juin 2014, lors de l'Assemblée générale de Nice. N'hésitez pas à me faire part de vos idées et visions pour l'AMICE: ce feedback direct, combiné aux résultats de l'enquête auprès des membres, nous permettra de définir pour les prochaines années des activités répondant à vos attentes.

Pour diverses raisons, j'envisage l'avenir de notre secteur avec optimisme:

- Comme notre Vice-président l'indique en page 2, il est clair que les pouvoirs publics vont progressivement se désengager de la fourniture de services d'assurance de base aux personnes. Le relais sera pris par l'assurance privée et notre modèle d'entreprise nous donne un avantage – commercial et affectif – considérable sur nos concurrents. En ces temps d'incertitude pour les citoyens, placer les assurés au premier plan sera plus important que jamais.
- De récentes statistiques publiées par l'ICMIF témoignent de la vigueur persistante de notre secteur: entre 2008 et 2011, l'assurance mutuelle et coopérative a augmenté sa part de marché de 25 à 28 % en Europe.
- Les institutions européennes confirment aussi l'importance de notre secteur. Après les rapports du Parlement européen sur les mutuelles (Luigi Berlinguer) et les coopératives (Patrizia Toia), suivis de l'imposante étude de la Commission sur la situation actuelle et les perspectives des mutuelles en Europe, la Commission européenne a entamé l'évaluation de l'impact d'options législatives permettant de lever les obstacles mis en évidence par l'étude et la consultation qui a suivi.

Je vous invite à contribuer activement au développement de l'AMICE et de sa position d'association performante pour un secteur performant.

Hilde Vernailen

→ Dans ce numéro

- Editorial du Président Page 1
- L'avenir des mutuelles d'assurance Page 2
- Solvabilité II – Dernières informations Page 2
- Cocktail de l'AMICE Page 3
- Le PE soutient résolument les coopératives Page 3
- Congrès de l'AMICE: inscription en ligne Page 3
- Affaires juridiques Page 4
- Formation en réassurance pour non-réassureurs Page 5
- "Le Mutualisme" par Marcel Kahn Page 5
- Calendrier de l'AMICE Page 6
- Événements extérieurs - Calendrier Page 6

L'avenir des mutuelles d'assurance

Beaucoup de choses ont été dites sur l'avenir des mutuelles d'assurance. Pratiquement toutes les parties prenantes – y compris hors du secteur de l'assurance – pensent que les mutuelles d'assurance pourraient renforcer considérablement leur présence sur le marché.

Cet optimisme vient de la certitude qu'en Europe, les États-nations vont se désengager de leurs systèmes publics de protection sociale. Avec le vieillissement des populations, les régimes d'assurance sociale fondés sur le principe de la répartition atteindront bientôt leurs limites de performance. Le point de rupture approche d'autant plus vite que le taux de natalité a chuté rapidement ces trente ou quarante dernières années. Si le taux de natalité descend significativement au-dessous de 2,05 – considéré comme le seuil nécessaire pour assurer une stabilité démographique –, la génération suivante sera relativement peu nombreuse. Cela signifie aussi qu'elle ne sera plus en mesure de payer les cotisations de retraite requises.



Il est très probable que les États-nations imposeront à leurs citoyens de souscrire une assurance complémentaire privée. Cette évolution est perçue, à juste titre, comme une opportunité de développement pour les mutuelles d'assurance, tant dans les segments de l'assurance retraite que dans ceux de l'assurance maladie et de l'assurance accident.

Aussi grand que soit l'enthousiasme, nous devons toutefois rester prudents. Lorsque les pouvoirs publics

transfèrent au secteur privé leurs anciennes responsabilités, ils en fixent les prix et les taux et limitent les possibilités de profit des assureurs, comme nous avons déjà pu le constater dans certains pays.

Or, c'est précisément dans ce contexte que les sociétés d'assurance en général, et les mutuelles en particulier, vont être amenées à se conformer à de nouvelles exigences de base pour le secteur de l'assurance.

Solvabilité II constitue un engagement clair du législateur européen envers une gestion d'entreprise orientée sur la valeur. Ce choix est soutenu par la réalité commerciale, qui montre que ce modèle de gestion offre la meilleure protection à long terme contre les difficultés financières, et même contre l'insolvabilité. Au plus tard à la date d'application des exigences ORSA relevant du deuxième pilier, toute société d'assurance devra examiner si l'ouverture d'un nouveau segment d'activités est viable en termes d'investissement en capitaux propres. Si ce nouveau segment ne répond pas aux critères de bénéfices exigés par Solvabilité II, le «use test» incitera les sociétés d'assurance à l'éviter ou à l'abandonner.

Les mutuelles d'assurance ne pourront donc ajouter l'assurance sociale dans leur portefeuille d'activités que si les perspectives de profit sont conformes au cadre Solvabilité II.

Il faut espérer que les législateurs nationaux prendront rapidement conscience de ce paramètre et adapteront leur législation en conséquence.

Solvabilité II – Dernières informations

Le vote du Parlement européen sur la directive Omnibus II a été provisoirement reporté en mars 2014, lors de l'une des dernières sessions plénières de la législature. Le calendrier très ambitieux fixé par la Commission prévoyait jusqu'ici un vote du Parlement européen en octobre ou novembre 2013. Selon l'AMICE, ce nouveau report augmente la probabilité que les délais prévus («transposition en 2015/entrée en vigueur le 1er janvier 2016») ne seront pas tenus.

Fin juin, l'EIOPA a publié les résultats de l'étude d'impact des garanties long terme (LGTA). Bien entendu, ces résultats se sont avérés plus complexes – et plus controversés – qu'espéré et d'intenses négociations sur certaines modifications du cadre viennent de reprendre et se poursuivront ces prochains mois. Les discussions entre le Parlement, le Conseil et la Commission ont également repris et une nouvelle réunion est prévue fin octobre. Certains députés ont indiqué très clairement qu'à défaut de la modification de plusieurs dispositions de niveau 1, ils n'accepteraient aucun texte de compromis.

Pour rappel, la finalisation de la directive Omnibus II et sa publication au JO dans toutes les langues officielles est une pré-condition formelle à la présentation par la Commission du texte de niveau 2, qui sera ensuite soumis à la procédure de contrôle par le Conseil et le Parlement européen. Après, viendront les orientations de niveau 3 élaborées par l'EIOPA. Le temps file ...

Quelle est l'incidence de cette situation sur les projets d'orientations de l'EIOPA, dont la publication était attendue pour octobre 2013 et l'entrée en vigueur prévue le 1er janvier 2014? L'EIOPA envisage de présenter l'ensemble à son Conseil des autorités de surveillance les 25 et 26 septembre, y compris le projet d'orientations concernant l'obligation d'information – bien que sa teneur ne soit toujours pas claire. L'EIOPA estime en effet que les assureurs doivent être en mesure de se préparer, même si certains paramètres restent à définir. Les commentaires de l'AMICE sur les projets d'orientations concernant la gouvernance, l'ORSA et l'information prudentielle peuvent être consultés sur le site web de l'AMICE.

L'AMICE avait également demandé à ses membres de lui transmettre leurs réponses à la consultation sur les LGTA. Sur la base des 25 feuilles de calcul et des 13 questionnaires qualitatifs reçus, Silvia Herms a produit un rapport, que l'AMICE a transmis à la Commission et au Parlement européen. Ce rapport (et la lettre de synthèse qui l'accompagne) est accessible aux membres de l'AMICE, sur demande adressée au Secrétariat.

Cocktail de l'AMICE

La réception organisée par l'AMICE dans le quartier européen de Bruxelles le 16 septembre 2013, veille de la réunion de rentrée du Comité exécutif de l'Association, a accueilli plus de cinquante personnes.



Ce fut aussi l'occasion de rencontrer d'autres membres de l'AMICE, des représentants des institutions européennes et de parties prenantes clés établies à Bruxelles. Notre nouvelle Présidente, Hilde Vernailen (Groupe P&V Belgique), a profité de cette réception pour faire part de sa vision et de ses aspirations pour l'AMICE.

«L'AMICE entend être un porte-parole et un interlocuteur pleinement reconnu en Europe. L'Association communique des informations sur les changements récents et à venir en matière réglementaire et politique. La stratégie révisée de l'Association mettra également davantage l'accent sur la promotion et la défense des valeurs de la mutualité et de la coopérative en Europe.»

La révision de la stratégie de l'AMICE est en cours et s'achèvera avant la fin de l'année. De nouvelles informations suivront à ce sujet sur le site web de l'AMICE ainsi que dans la prochaine édition de notre bulletin d'information, en décembre 2013.

Le Parlement européen soutient résolument les coopératives

Dans le contexte actuel de crise financière, le Parlement européen accorde une attention croissante au mouvement coopératif. Parce qu'elles ne suivent pas aveuglément les principes classiques du modèle capitaliste néolibéral, les coopératives ont le potentiel d'apporter une valeur ajoutée aux communautés locales et d'assurer une juste répartition du pouvoir économique.

Plusieurs pays européens — parmi lesquels l'Espagne, l'Allemagne, le Portugal et la France — ont déjà compris que les entreprises classiques n'apportent pas toujours la solution la meilleure et la moins onéreuse aux problèmes de chômage, de création d'emplois et d'exclusion sociale. Ces pays ont opté pour l'entrepreneuriat social et les coopératives, considérés comme un des facteurs importants de développement durable. L'économie sociale figure parmi les secteurs les plus innovants, affiche la croissance la plus rapide et ne cesse de gagner en importance et en visibilité. Selon les données publiées par [Cooperatives Europe](#), l'Union européenne compte actuellement 160 000 coopératives enregistrées, ce qui représente un total de 123 millions de membres et de 5,4 millions de travailleurs. Si l'on y ajoute les autres formes d'entreprises sociales, l'économie sociale rassemble actuellement dix pour cent du total des emplois dans l'Union européenne.

Dans la foulée de l'Année internationale des coopératives 2012, le Parlement européen a publié en juillet 2013 un [rapport](#) sur la contribution des coopératives à la sortie de la crise. Ce rapport, présenté par la députée européenne italienne Patrizia Toia (S&D), fait l'éloge des coopératives, en insistant sur la résilience démontrée par ce modèle d'entreprise dans le contexte de la crise économique et sociale que traverse l'Europe. Il prône en particulier l'option de la coopérative pour la restructuration d'entreprises en crise ou sans successeurs, par exemple à travers le transfert de propriété de l'entreprise à ses travailleurs.

Le rapport formule également des propositions — parmi lesquelles l'accès au financement et au soutien commercial — afin d'assurer des conditions de concurrence égales entre les coopératives et les autres modèles d'entreprises. Enfin, une attention particulière est accordée au rôle que les coopératives du domaine de l'énergie peuvent jouer dans la promotion de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables.

Selon Agnès Mathis, directrice adjointe de Cooperatives Europe, «ce rapport est une étape importante vers une reconnaissance effective des coopératives en tant qu'acteur économique et social essentiel dans l'Union européenne. Cooperatives Europe salue en particulier certaines demandes concrètes du Parlement européen, telles que l'accès des coopératives à la panoplie des services d'aide aux entreprises. Cette action devrait contribuer à intensifier le développement des coopératives dans tous les secteurs économiques.»

La CECOP (Confédération européenne des coopératives de production et de travail associé, des coopératives sociales et des entreprises sociales et participatives) a produit un [film documentaire](#) très intéressant, intitulé «Ensemble», qui montre des exemples de réussite de coopératives européennes en Espagne, en Italie, en France et en Pologne.



Ouverture des inscriptions en ligne pour le congrès de AMICE «Pratiques Commerciales - Pratiques Mutualistes»

Le prochain congrès de l'AMICE se tiendra à Nice, du 4 au 6 juin 2014, avec pour thème central les valeurs et pratiques commerciales des mutuelles et des coopératives. Le congrès est co-organisé par trois membres français de l'AMICE (GEMA, FNMF et ROAM), impatients de vous accueillir dans le sud de la France avec un programme aussi intéressant qu'ambitieux et de passionnantes activités sociales et culturelles.

Nice
04-06/06
2014
amice

SAVE THE DATE
amice
Congrès 2014

PRATIQUES COMMERCIALES
PRATIQUES MUTUALISTES

HÔTEL LE MÉRIDIDIEN, NICE 04-06 JUIN 2014
VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE DÈS À PRÉSENT SUR LE SITE DU CONGRÈS :
www.amicenice.eu

Accueilli par :
GEMA FNMF ROAM

Le congrès débutera par une présentation d'expert sur l'évolution des réglementations européennes. Une session de travail sera axée sur les défis à relever pour des soins de santé durables et abordables dans l'Union européenne ainsi que sur les solutions concrètes et efficaces offertes dans ce domaine par le secteur mutualiste. Les participants au congrès auront également l'occasion de réfléchir aux moyens de rendre les produits d'assurance encore plus attractifs par l'innovation, tout en préservant leurs caractéristiques mutualistes.

Notez déjà ce rendez-vous dans vos agendas! Il est déjà possible de vous inscrire, de réserver votre hôtel et d'obtenir des informations plus détaillées sur notre page web dédiée au congrès: www.amicenice.eu.

Affaires juridiques

Vlad Olteanu étant absent pour cause de maladie, la réunion de la taskforce Affaires juridiques prévue le 9 septembre a malheureusement dû être annulée. Nous vous informons toutefois que le Secrétariat de l'AMICE tient à votre disposition de nouveaux documents et informations (en anglais):

- Les dernières informations et échéanciers législatifs concernant les **projets IMD2 et PRIPS**.
- Les commentaires de la GFIA et de l'AMICE relatifs à un projet de document de réflexion élaboré par l'IAIS sur les **systèmes de protection des assurés**.
- Une lettre de l'AMICE (commentant un projet) et les commentaires de la GFIA relatifs à un document de réflexion de l'IAIS sur le **contrôle des opérations transfrontalières au travers de succursales**. Selon l'AMICE, il n'y a pas lieu que les contrôleurs s'opposent par principe aux opérations transfrontalières au travers de succursales (par opposition aux filiales), étant donné que le système de succursales des assureurs mutuels permet directement l'octroi de droits de membre aux assurés dans les pays d'accueil.

En ce qui concerne la proposition d'introduire des **exigences en matière de présentation de rapports non financiers** (par exemple, sur la RSE) dans les quatrième et septième directives sur le droit des sociétés, il semble que les négociations entre la Commission et le Parlement européen ont bien progressé et la Commission se montre optimiste quant à une clôture du dossier d'ici la fin de l'année.

Les services de la Commission ont entamé l'évaluation de l'impact d'une série d'actions futures dans le cadre du suivi de la **consultation sur les mutuelles** menée avant l'été. L'AMICE informera bien sûr ses membres sur l'évolution de ce dossier.

Le sous-comité Gouvernance et Conformité (GCS) de l'IAIS a élaboré un projet de document de réflexion sur la **gouvernance des groupes**. Les commentaires des membres de l'AMICE sur ce document ont été recueillis par le Secrétariat et introduits dans le débat.

La taskforce Affaires juridiques espère pouvoir reprendre rapidement le cours normal de ses travaux.

Compte rendu de la formation en réassurance pour non-réassureurs



Sous la conduite de la taskforce Réassurance, l'AMICE a organisé, du 18 au 20 septembre 2013, une formation en réassurance pour non-réassureurs. L'événement, organisé en partenariat avec l'ICMIF, s'est déroulé dans les locaux du Groupe P&V à Bruxelles. Vingt participants provenant de 7 pays se sont ainsi retrouvés pour apprendre, discuter et explorer les fondements de la réassurance à travers une approche hautement interactive et pragmatique.

Le programme s'adressait à tous ceux qui débutent dans la réassurance et/ou dont la fonction exige au moins une connaissance fonctionnelle de la réassurance. En combinant des présentations de professionnels chevronnés et un puissant outil de



simulation permettant une application immédiate de la théorie dans un environnement dynamique et réaliste, la formation a apporté un éclairage précieux sur les fondements de la réassurance. L'accent mis sur l'apprentissage par la pratique a permis aux participants de se plonger dans les processus de la réassurance et d'acquérir des connaissances plus approfondies sur le sujet. Les présentations sont disponibles sur le [site web de l'AMICE](#).

Le mutualisme, l'assurance d'une société plus humaine

Aujourd'hui, pas moins de 38 millions de Français sont protégés par une mutuelle. Le mutualisme est au cœur de leur vie et de leur quotidien, parfois sans qu'ils le sachent vraiment. Bâti sur un modèle ancien, il a parfois été présenté comme un système dépassé. Et s'il était au contraire un modèle d'avenir? Au fil des ans, il a su évoluer et résister à toutes les crises, et aujourd'hui il se révèle moderne, performant et adapté au système économique et social du début du XXIe siècle. Il est aujourd'hui un poids lourd de l'économie, qui a acquis un rôle déterminant dans de nombreux secteurs, notamment l'agriculture, la banque, l'assurance et les services à la personne.



Bien plus, il constitue désormais un modèle économique alternatif à celui des sociétés de capitaux, porteur de valeurs spécifiques particulièrement développées (gouvernance démocratique, solidarité, responsabilité, proximité, non-recherche systématique du profit,...), capable de répondre comme nul autre aux besoins des consommateurs. Il possède en particulier l'atout de développer une vision de long terme — salutaire dans une économie désormais chahutée par le profit immédiat et le court-termisme.

Pour autant, est-il à l'abri des périls? Quel va être l'impact de la prochaine entrée en vigueur de nouvelles réglementations européennes qui en ignorent les spécificités, telle Solvabilité II? Les mutuelles françaises sont-elles réellement hors d'atteinte du danger de la démutualisation, que nous avons déjà connue dans le passé? Quels sont les enjeux du statut de mutuelle européenne?

Les sociétés d'assurance mutuelles exercent en particulier dans le secteur de la responsabilité civile professionnelle: la MACSF couvre ainsi les professionnels de la santé dans l'exercice de leur métier. C'est un modèle économique performant qui permet d'assurer la gestion du risque long et complexe de la responsabilité civile médicale.

Le mutualisme, c'est une autre manière de pratiquer le métier d'assureur. Un autre modèle, capable de rivaliser avec le capitalisme, plus humain, plus à l'écoute. Il sait mettre en avant la proximité de la relation, économiquement tout aussi performant, engagé aux côtés de ses sociétaires pour défendre leurs intérêts et entretenir avec eux une relation de confiance.

Le mutualisme, l'assurance d'une société plus humaine

En vente en librairie, disponible en français et en anglais.

→ Calendrier de l'AMICE

- 1 octobre Bologne Taskforce RSE
- 3-4 octobre Turin Séminaire MCN/WCI «Addressing tomorrow's challenges for insurers of people»
- 29 octobre Bruxelles Comité exécutif
- 30 octobre Bruxelles Groupe de travail Communications
- 12 novembre Madrid Conseil d'administration
- 25 novembre Online Taskforce REI
- 28 novembre Bruxelles Groupe de travail Communications
- 29 novembre Paris Séminaire Solvabilité II: "Orientations Préparatoires"
- 12 décembre Bruxelles Taskforce RSE

→ Événements extérieurs - Calendrier

- 17-18 octobre Londres Certified Sustainability (CSR) Practitioner Training
(Centre for Sustainability & Excellence)
* 15% de réduction pour les membres de l'AMICE
- 7 novembre Paris Conférence annuelle Solvabilité II (Les Echos)
- 6-8 novembre Cape Town Conférence ICMIF
- 13 novembre Bruxelles Table ronde Risk Dynamics : Validation Internal Models in Solvency II
(Risk Dynamics)
- 18-19 novembre Londres Insurance Risk Capital Summit (Insurance ERM)
* 20% de réduction pour les membres de l'AMICE
- 21-22 novembre Vienne Solvency II Forum (GLC Europe)
* 20% de réduction pour les membres de l'AMICE
- 29-30 janvier Vienne Insurance Risk Management Forum 2014 (Fleming Europe)